



Le 30 avril 2020

Nationalisation de l'établissement d'enseignement privé du Haillan (Bordeaux) : Pour le service public et pour les agents les plus précaires, nos organisations syndicales obtiennent des garanties !

S'est tenu le mercredi 29 avril, un Comité Technique Ministériel consacré à la procédure de nationalisation d'un établissement privé agricole et son intégration dans l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Bordeaux-Gironde. Ce CTM était présidée par Sophie Delaporte, Secrétaire Générale du ministère de l'Agriculture.

L'intersyndicale CGT Agri/Snetap-FSU/Sud Rural et Territoires s'est félicitée de cette procédure et de son aboutissement.

(voir notre déclaration liminaire).

Cependant, l'intersyndicale qui avait nommé comme experte une enseignante représentante de l'établissement privé venue représenter et défendre les personnels, s'est fortement impliquée pour obtenir une amélioration sensible du projet d'intégration des personnels d'enseignement.

Une partie des personnels sont des agent.es de la Fonction Publique Territoriale qui pourront exercer un droit d'option vers la Fonction Publique d'État.

En revanche, l'intégration des personnels contractuels posait difficulté. En effet, le projet de décret de l'administration proposait l'intégration de 9 enseignant.es contractuel.les de 2^{ème} et 4^{ème} catégories dans les corps des PCEA et PLPA et 10 enseignant.es contractuel.les de 3^{ème} catégorie dans le corps des Adjoints d'Enseignement. Or, outre le fait que ce corps d'Adjoints d'Enseignement est en cours d'extinction (depuis un décret de 1990 !), cette intégration entraînerait, pour l'exercice d'un même métier, une rémunération en moyenne inférieure d'une cinquantaine de points d'indice soit environ 250 euro mensuels ainsi qu'un déroulement de carrière plus cahotique.

Après près d'une heure de débat durant lequel l'intersyndicale CGT Agri/Snetap-FSU/Sud Rural et Territoires a tenu fermement ses positions, une interruption « virtuelle » de séance par l'administration, un « compromis » a pu être trouvé pour ne pas bloquer la suite du processus d'intégration :

- Pour des raisons de calendrier, le projet de décret de l'administration a été approuvé à l'unanimité par les représentant.es des personnels (6 voix FSU/CGT/SUD, 3 voix FO, 3 voix UNSA, 2 voix CFDT, 1 voix de l'Alliance du Trèfle).

- En contre-partie, l'amendement porté par l'intersyndicale permettant une intégration quasi-automatique et rapide des futur.es Adjoint.es d'Enseignement dans les corps des PLPA et PCEA a été adopté de manière complémentaire.

Ce double vote engage donc la Présidente du CTM qui s'est formellement engagée d'une part, à intégrer au plus vite 7 des 10 « futur.es » Adjoint.es d'Enseignement dans les corps des PLPA et PCEA et d'autre

part, à user de toutes les procédures y compris dérogatoires le cas échéant pour accélérer l'intégration des 3 derniers agent.es.

Nous regrettons que l'unanimité des représentant.es des personnels n'ait pas été obtenue sur cet amendement pourtant favorable aux agent.es, car l'abstention surprenante de la CFDT, suivie par l'Alliance du Trèfle a enlevé un peu de force à celui-ci. Si la Secrétaire Générale avait pu se prévaloir d'un vote unanime, cela aurait sans doute facilité la future négociation auprès de la direction du budget.

L'intersyndicale CGT Agri/Snetap-FSU/Sud Rural et Territoires se satisfait cependant de cette solution de compromis et sera particulièrement vigilante pour la tenue de l'engagement de Mme la Secrétaire Générale et sa réalisation dans des délais rapides.